



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0566

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de partenariat avec l'association Doc Forum pour développer la culture numérique - subvention 2009

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0566**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec l'association Doc Forum pour développer la culture numérique - subvention 2009**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine a encouragé la constitution de grands pôles d'excellence économique, qui ont préfiguré les pôles de compétitivité. Ces pôles s'inscrivent dans la stratégie de Lisbonne de l'Union européenne, qui affirme la volonté de l'Europe de constituer un territoire d'innovation dans l'économie mondialisée. La politique métropole des savoirs s'intègre dans cette stratégie, en proposant des modalités de partage des savoirs au sein de la société à des fins d'innovation.

La Communauté urbaine a fait des industries du savoir et de l'économie de la connaissance un axe majeur de sa stratégie économique de l'agglomération et s'est positionnée sur deux pôles d'excellence : Imaginove et Lyon numérique. L'ambition est de favoriser le rayonnement économique et intellectuel de l'agglomération lyonnaise en s'appuyant sur le centre d'excellence que représente la région lyonnaise en ingénierie documentaire, ingénierie des connaissances pour développer un pôle d'excellence en économie de la connaissance.

La Communauté urbaine développe par ailleurs une nouvelle politique intitulée métropole des savoirs, volet complémentaire à la stratégie économique. Elle revêt des dimensions multiples : partage de la connaissance, animation de la vie intellectuelle, nouvelles formes d'innovations fruits de l'interaction entre les chercheurs et la société, dimension culturelle et artistique des savoirs, acceptabilité sociétale de l'innovation technologique, valorisation des vocations scientifiques, etc. L'objectif étant de générer une communauté du savoir large, de nouvelles formes d'innovation, qui associent tous les producteurs.

Nous vivons en effet une époque marquée par une croissance exponentielle de la production des connaissances : part croissante de la population travaillant dans des métiers à dominante cérébrale, dans les secteurs de gestion et de traitement de l'information, et dans ceux du management de la connaissance ; déploiement des réseaux télécom ; développement de l'autonomie des individus et des comportements nomades ; rapport des individus à l'information et à la connaissance qui privilégie les approches hypertextuelles sur les lectures profondes ; arrivée de nouveaux acteurs économiques phares, qui, à l'instar de Google, deviennent les emblèmes de l'économie planétaire du 21^e siècle ; enjeux inédits autour des questions de propriété intellectuelle. La culture numérique apparaît comme un aspect majeur de ces problématiques.

La Communauté urbaine souhaite accompagner l'association Doc Forum dans la réalisation de tout ou partie de ses activités d'intérêt général. Née en 1996 à Lyon de la volonté d'universitaires et de professionnels des métiers du savoir, l'association Doc Forum a une vocation scientifique et culturelle de transmission du savoir, de diffusion de la connaissance et d'échanges entre concepteurs et utilisateurs, dans les domaines de l'édition, de la documentation, des bibliothèques, de l'enseignement, de la formation et de l'entreprise. Parrainée par Michel Serres, l'association Doc Forum organise régulièrement des manifestations spécialisées en direction d'un public de professionnels de la médiation du savoir.

Doc Forum a su créer en Rhône-Alpes un lieu associatif fournissant des espaces réels et virtuels de concertation, de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs de la région. L'association, forte d'un réseau de partenaires et d'acteurs qui ne cesse de s'étendre, a l'originalité d'associer étroitement le monde de l'entreprise et le monde des chercheurs publics.

Ses domaines d'intervention sont les suivants :

- management et gestion de l'information,
- numérisation du savoir,
- innovation et prospective,
- gouvernance et savoir,
- savoir et société.

La Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien à l'action annuelle proposée par l'association selon le détail suivant :

- organisation de séminaires d'échange et rencontres d'experts sur les différents enjeux du numérique,
- interventions dans le cadre des grands événements économiques lyonnais TIC & Territoire, Journées de l'économie,
- animation du club capital.

Il est proposé au Conseil de soutenir ce projet par le versement d'une subvention de 70 000 € à l'association Doc Forum destinée à développer et partager la culture du numérique dans l'agglomération lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 70 000 € à l'association Doc Forum en 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - métropole des savoirs - rattachée à la direction de la prospective et stratégie d'agglomération - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 020 - centre de gestion 120 660.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.